

12 fév 2010 -10:47

Appartient à Conseil des ministres du 12 février 2010

Présidence de l'Union européenne

Budget de la présidence belge de l'Union européenne

Budget de la présidence belge de l'Union européenne

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant la répartition partielle de la provision interdépartementale inscrite au programme 14-21-0 du budget général des dépenses 2010. La provision est destinée à couvrir les dépenses relatives à la présidence belge de l'Union européenne.

Le projet fixe la clé de répartition, au niveau fédéral, des budgets pour la préparation de la présidence. Un protocole sera signé pour les cofinancements avec une ou plusieurs entités fédérées. Le SPF Affaires étrangères suivra l'exécution du budget par les SPF et présentera chaque mois au SPF Budget un tableau de synthèse de l'exécution des crédits.

Un crédit de maximum 700.000 euros est accordé à la Défense pour la rénovation de l'espace d'accueil de l'aéroport de Melsbroek.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative

Queteletplein 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 211 38 11

<http://www.chastel.belgium.be>